

**COMPTE RENDU BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE 4 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre janvier à dix-huit heures, le Bureau Communautaire d'Orne Lorraine Confluences s'est réuni à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 22 Décembre 2021.

Etaient présents : Madame GUIRLINGER et Messieurs RITZ, CORZANI, LOMBARD, VALENCE, FORTUNAT, LAMORLETTE, BERG, BROGI, DANTE, MAFFEI, MANGIN, HYPOLITE.

Était représenté : Madame BEAUGNON donne procuration à Monsieur RITZ, Madame RIGGI donne procuration à Monsieur RITZ.

Était absent : Monsieur TONIOLO

Secrétaire de séance : Didier VALENCE

Le compte rendu de la séance du 7 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2022.BC.001 - INFORMATION ET CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL

- **Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 et suivants relatifs à la mise à disposition ;
- **Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- **Vu** l'accord de Messieurs SIMONETTO et TOUBI donné en date du 17 Décembre 2021 ;
- **Vu** l'information portée à l'assemblée délibérante de la collectivité d'origine ;

Considérant qu'afin de mener à bien ses missions, la Communautés de Communes a souhaité recourir aux services d'un Directeur Général des Services et d'un Directeur des Finances et que, dans un souci de maîtrise des finances, cet emploi a été mutualisé entre la Commune de Jarny et la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;

Considérant que la convention de mise à disposition a une durée de 1 an, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, que le renouvellement se fera selon les conditions prévues dans la convention de mise à disposition en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Autorise** le Président de la Communauté de Communes à passer une convention de mise à disposition d'un Directeur Général des Services et d'un Directeur des Finances de la Commune de Jarny à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;

-- **Précise** que la période de mise à disposition se fera du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

-- **Précise** que cette mise à disposition se fera dans les conditions prévues par la convention jointe en annexe de la présente délibération ;

-- **Dit** que cette mise à disposition se fait à titre onéreux et que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2022.

2022.BC.002 – PROJET DE BATIMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE A LANTEFONTAINE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Au regard des besoins, le Bureau Communautaire du 12 janvier 2021 puis le Conseil Communautaire du 23 février 2021 ont validé l'engagement d'une opération en co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal Scolaire des 4 communes (communes de Lubey, Lantéfontaine-Immonville, Génerville-Les Baroches et Fléville-Lixières) pour un projet conjoint sur le site actuel de l'école de Lantéfontaine, en vue de :

- Construire un équipement périscolaire pour le compte d'OLC,
- Rénover le bâtiment de l'école existante avec l'ajout d'une classe supplémentaire pour le compte du SIS.

L'équipe de maîtrise d'œuvre, recrutée à l'issue d'un appel public à la concurrence, a réalisé la phase esquisse du projet qui répond aux besoins exprimés tant pour la partie périscolaire que pour la partie scolaire. Le maître d'œuvre a ainsi élaboré les enveloppes prévisionnelles des travaux qui conduisent à une enveloppe globale de 675 000 € HT pour le périscolaire OLC, projet éligible à plusieurs dispositifs de financement repris dans le tableau de financement ci-dessous :

Recettes prévisionnelles		
Partenaires	Participation en %	Montant HT
Etat (DETR)	30 %	202 500,00 €
Conseil Régional	20 %	135 000,00 €
Conseil Départemental 54	7,4 %	49 950,00 €

Caisse d'Allocations Familiales	22,6 %	152 550,00 €
OLC (autofinancement)	20 %	135 000,00 €
Total	100 %	675 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le plan de financement,

-- **Autorise** le Président à solliciter l'ensemble de ces subventions.

AUBOUE, le 5 Janvier 2022

Le Président,
Luc RITZ

